

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	29 200		29 200	
	Constructions	531 560	22 474	509 086	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	32 185	3 764	28 421	
	Immobilisations en cours	409 194		409 194	590 937
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		1 002 140	26 238	975 902	590 937
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	943		943	225
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
	DISPONIBILITES	57 724		57 724	6 216
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	258 667		258 667	206 441
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 260 807	26 238	1 234 569	797 378

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart s de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves stat ut aires ou contract uelles		
	Réserves réglement ées		
	Aut res réserves		
	Report à nouveau	(50 146)	
	Résultat de l'exercice	(58 497)	(50 146)
	Subvent ions d'invest issement		
	Provisions réglement ées		
	Total des capitaux propres	(107 643)	(49 146)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances condit ionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunt s obligat aires convert ibles		
	Aut res emprunt s obligat aires		
	Emprunt s det tes auprès des ét ablissem ent s de crédit (2)	467 620	483 411
	Emprunt s et det tes financières divers (3)	844 909	348 380
	Avances et acompt es reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Det tes fournisseurs et compt es ratt achés	29 317	311
	Det tes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Det tes sur immobilisat ions et compt es ratt achés		
	Aut res det tes	366	14 421
	Produits constat és d'avance (1)		
	Total des dettes	1 342 212	846 524
	Ecart s de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 234 569	797 378
Résultat de l'exercice exprimé en cent imes		(58 496,69)	(50 145,97)
(1) Det tes et produit s constat és d'avance à moins d'un an		890 853	379 240
(2) Dont concours bancaires courant s, et soldes crédit eurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunt s participat ifs			

3A VALENCE SAS
Chez Fabienne AVÉRONE
10 rue Albert Varnet
26000 VALENCE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'exercice 2023

Le 25/04/2024 à 15h00, les associés de la SAS 3A VALENCE au capital de 1.000€, dont le siège social est situé au domicile du la Directrice générale à VALENCE, s'y sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

La séance est ouverte par Gérard AVERONE, Président. Celui-ci constate que sont présents à l'assemblée :

Gérard AVERONE,
possédant 1 part en pleine propriété et 99 parts en usufruit,
Fabienne AVÉRONE,
possédant 66 parts en nue-propriété,
Aurélia AVERONE,
possédant 33 parts en nue-propriété,
Sur un total 100 parts ayant pouvoir de vote.

Le Gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour toute décision collective ordinaire.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- rapport du Gérant sur l'exercice clos le 31-12-2023 ;
- approbation de la rémunération du compte courant du gérant, et des modalités de son futur remboursement ;
- approbation des comptes de l'exercice ;
- quitus à donner au gérant.

Le Gérant dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée : le double des lettres de convocation signées par chaque associé, les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Gérant, le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion ; La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve les comptes de l'exercice clos le 31-12-2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3A VALENCE SAS
Chez Fabienne AVÉRONE
10 rue Albert Varnet
26000 VALENCE

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les comptes courants d'associés s'élèvent à 495.015,89 € pour Gérard AVERONE, 303.481,54 € (dont 77.881,78 € en nue-propriété) pour Fabienne AVÉRONE, et 46.211,43 € (dont 45.521,13 € en nue-propriété) pour Aurélia AVERONE. L'assemblée décide de ne pas les rémunérer pour 2023, et confirme de que leurs remboursements ne pourront intervenir que lorsque la trésorerie de l'entreprise sera suffisante.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un déficit de 58.496,69 €, décide d'affecter ce résultat en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président Gérard AVERONE pour l'exercice, et le remercie pour son dévouement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

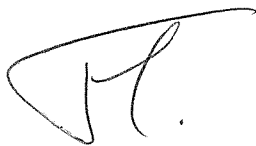
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et au moins un associé présent.

Gérard AVERONE
Président



Fabienne AVERONE



Aurélia AVERONE